Travaux publics : Hassan Khalil promet d'accélérer le paiement des dus aux entrepreneurs



Le démantèlement du pont de Jal el-Dib en 2012. Photo Anne Ilcinkas

K. O. / OLJ

Le président du syndicat des entrepreneurs de travaux publics, Maroun Hélou, a rencontré hier le ministre des Finances, Ali Hassan Khalil, puis le gouverneur de la Banque du Liban, Riad Salamé, pour leur faire part des revendications du syndicat, notamment concernant le paiement par l'État de plusieurs mois d'arriérés dus aux entrepreneurs sur des projets en cours, mais aussi concernant une dette plus ancienne datant de plus de dix ans.

Tout d'abord, les entrepreneurs doivent près de 220 millions de dollars au Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) correspondant à huit mois de retard dans le règlement des factures pour des projets en cours. « Le ministère n'a pas transféré les fonds dus depuis avril. À l'issue de cette réunion, il s'est engagé à verser cette semaine les montants dus correspondant à mai et juin, et ceux de juillet, août et septembre durant le mois prochain », a indiqué à L'Orient-Le Jour Maroun Hélou.

Le ministère des Travaux publics et celui de l'Énergie ont également pris du retard dans le paiement des factures dues aux entrepreneurs sur les projets en cours, qui s'élèvent à environ 66 millions de dollars. « Ce règlement devrait pouvoir se faire, au fur et à mesure, d'ici à deux mois », a précisé Maroun Hélou.

Suspension des nouveaux projets

Enfin, les entrepreneurs réclament toujours au ministère des Travaux publics le paiement d'arriérés datant de plus de dix ans, qui atteignent 86 millions de dollars. Ces dettes correspondent à plusieurs projets d'infrastructure exécutés sur la dernière décennie et concernent au moins une quinzaine d'entreprises. Il s'agit notamment de la construction de plusieurs routes, comme celle de Reyfoun à Bickfaya (Mont-Liban), et celle de Rachaya à Marjeyoun (Liban-Sud), ou encore la route entre Ghazir et Kfour (Kesrouan). « En 2017, nous avons demandé que le paiement de cette dette soit inclus dans le budget de l'État, sans succès, car le gouvernement devait limiter ses dépenses. Nous avons ensuite proposé

que le Conseil des ministres adopte un projet de loi prévoyant le remboursement de cette dette à travers l'octroi de bons du Trésor, mais cette solution n'est pas possible en l'absence de gouvernement », a regretté Maroun Hélou. Il suggère aujourd'hui que l'État suspende le lancement de nouveaux projets au cours des six prochains mois, le temps de régler cette dette.

Ces retards cumulés dans le paiement des montants dus par l'État aux entrepreneurs, euxmêmes endettés auprès des banques, ont de sérieuses répercussions sur le secteur. « Audelà du manque à gagner, ces retards conduisent certains entrepreneurs vers la faillite. Plusieurs d'entre eux doivent s'endetter davantage auprès des banques pour couvrir leurs frais, alors que le coût des prêts au secteur privé n'a cessé de grimper, en raison de la hausse des taux d'intérêt. On emprunte actuellement à 12-13 % », s'est désolé Maroun Hélou.